

02 avril 1998

Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites d'intérêt régional

Cet arrêté a été modifié par l'AGW du 11 février 1999.

Consolidation officielle

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 182, §1^{er}, remplacé par le décret du 27 novembre 1997;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 30 mars 1998;

Sur la proposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,

Arrête:

Art. 1^{er}.

Les sites d'activité économique désaffectés visés à l'article 182, §1^{er}, alinéa 1^{er}, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine figurent sur la [liste annexée](#) au présent arrêté.

Art. 2.

Le Gouvernement reconnaît d'intérêt régional l'assainissement des sites visés à l'article 1^{er}.

Art. 3.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire est habilité à prendre les décisions prévues par l'article 182, §1^{er}, alinéa 2, du même Code en ce qui concerne les sites visés à l'article 1^{er}.

Art. 4.

Le présent arrêté entre en vigueur le 2 avril 1998.

Namur, le 02 avril 1998.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Économie, du Commerce extérieur, des P.M.
E., du Tourisme et du Patrimoine,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,

M. LEBRUN

Liste des sites d'intérêt régional

NOM	COMMUNE
Province du Brabant wallon	
Henricot II	COURT-ST-ETIENNE
Laiterie Gervais-Danone	ORP-JAUCHE
Centrale électrique d'OISQUERCQ	TUBIZE
Site de Clabecq	TUBIZE
Province du Hainaut	
Glaverbel - Verrerie de la Discipline (pie)	CHARLEROI
Mambourg – Siège n°2	CHARLEROI
Imprimerie CATALA	CHARLEROI
Aciérie Léonard GIOT	CHARLEROI
Poteries Guyaux et voisines	CHATELET
Céramique de Bourlers	CHIMAY
Ancien siège social charb. d'Hornu –Wasmès	COLFONTAINE
Site de l'Estacade	COURCELLES
Levant de Mons	ESTINNES
PETRIA, propriété Magi-Meuble	FONTAINE L'EVEQUE
Site n°109 « Ste Caroline est » (bâtiments)	FRAMERIES
Crachet – Prop. Carette	FRAMERIES
Ateliers d'Haine St Pierre et Lesquin	LA LOUVIERE
Charbonnage du Quesnoy	LA LOUVIERE

Ateliers CABAY – JOURET	LA LOUVIERE
Site « BN » à Bellecourt	MANAGE
Site des Laminoirs de Longtain (pie)	MANAGE
Sites Cockerill – Sambre (trains 300 – 500 et 600)	MARCHIENNE-AU-PONT
Siège 26 des produits	MONS
Siège 25 des produits	MONS
Craibel – Ancienne usine de craies à Cuesmes	MONS
Site LUMAT	MONTIGNIES S/SAMBRE
Cimenteries et Crayères de Cronfestu	MORLANWELZ
Sièges 1 et 2a du Rieu du cœur	QUAREGNON
Laminoir de Hourpes	THUIN
Province de Liège	
Fonderie Mazy	AMAY
E.I.B. (Electricité industrielle de Belgique)	DISON
N.T.M.	FLEMALLE
Fonderie de Fer	HERSTAL
Petite Bacnure	HERSTAL
Dépôt de pneus Swennen	LIEGE
Machines textiles Hoeck	LIMBOURG
Numeric	PEPINSTER
Cimenteries d'Ougrée	SERAING
Place de l'Avenir (Entr. FERRARI)	SERAING
Bureaux du Charbonnage de Gosson-Kessaies	ST NICOLAS

Usine textile Martin Frères	VERVIERS
Quartier Hodimont	VERVIERS
Ateliers Snoeck	VERVIERS
Darse	WISE
Province du Luxembourg	
Moulins d'Arlon	ARLON
Province de Namur	
Port de Sclaigieux – Ets « Gautier et Chericoux »	ANDENNE
Belref	ANDENNE
Ets Paul	ANDENNE
Pharmacies populaires – E.P.C.	CINEY
Fonderie St-Joseph, rive gauche	COUVIN
Fonderie St-Joseph, rive droite et SOMY	COUVIN
Bouhonnerie	COUVIN
Brasserie St Antoine	COUVIN
Boulonnerie et forges de Franière	FLOREFFE
Papeteries Intermills	NAMUR
Criée de WEPION	NAMUR
Ets SOGEMAT (Port du Bon Dieu pie)	NAMUR
Carrières et fours à chaux du Falji	SAMBREVILLE
Aciéries Belgo-Luxembourgeoises	SAMBREVILLE
Charbonnage Sainte-Eugénie	SAMBREVILLE
Tannerie Houben	VIROINVAL

Cette annexe a été remplacée par l'annexe de l'AGW du 11 février 1999, art. 1^{er}.)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional.
Namur, le 2 avril 1998.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Economie, du Commerce extérieur,
des P.M.E., du Tourisme et du Patrimoine,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement et des Transports,

M. LEBRUN